

*Service de l'Economie Agricole*

Aurillac, le 14 juin 2022

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414  
15004 AURILLAC CEDEX**

**04.63.27.66.00**

**Dossier n° : AE 22.0216**

**Demandeur : GAEC DE L'EMERAUDE**

**Date d'enregistrement de la demande : 27/05/2022**

**Date limite de candidature : 26/08/2022**

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 26/09/22.

**Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter**

<b>Commune de localisation</b>	<b>Surface demandée (ha)</b>	<b>Propriétaire des biens</b>	<b>Parcelles cadastrales</b>
SAINT-CONSTANT-FOURNOULES	0,89	PIGANIOL Sylvain	Section A 324,
PUYCAPEL	13,11	PIGANIOL Sylvain	Section B 271,272, Section D 47,48,65,68,69,70,128,129,130,131,132,133,135,152,190,191,383,384,
PUYCAPEL	7,45	PIGANIOL Aurélien	Section D 205,228,521,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière